



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
20 janvier 2014
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 7 octobre 2013, à 10 heures

Président : M. Taalas (Finlande)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 138 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 142 de l'ordre du jour : Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Point 132 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Point 133 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-50281 (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 138 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (suite)
(A/C.5/68/L.2)

Projet de résolution A/C.5/68/L.2.

1. *Le projet de résolution A/C.5/68/L.2 est adopté.*

Point 142 de l'ordre du jour : Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne (A/68/337 (Part I) et A/68/337 (Part I)/Add.1)

Point 132 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (A/68/273)

2. **M^{me} Lapointe** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/68/337 (Part I) et A/68/337 (Part I)/Add.1) dit que, dans sa résolution 67/258, l'Assemblée générale a approuvé la publication, à titre expérimental, des rapports d'audit interne du Bureau sur son site Web jusqu'au 31 décembre 2014. Cette publication a débuté en juin 2013 et le Bureau a élaboré les procédures à suivre aux fins de la publication de ces rapports pour éviter que des renseignements hautement confidentiels puissent être exploités. Le BSCI améliore également la conception du site à partir duquel on peut accéder aux rapports.

3. Bien que la liste des rapports d'audit interne soit régulièrement mise à jour, les liens avec les rapports proprement dits ne deviennent actifs que 30 jours après qu'ils soient affichés sur le site Web. Ce délai permet aux États Membres d'examiner les rapports avant leur diffusion au public. La divulgation publique des rapports d'audit interne renforce la transparence du processus d'audit et permet de prendre conscience des imperfections de l'Organisation. Elle offre également à l'Administration la possibilité d'indiquer comment elle prévoit de corriger les carences recensées. Cette divulgation, outre d'avoir un effet positif sur la qualité et la clarté des rapports d'audit interne, a contribué à les rendre plus concis.

4. Soucieux d'améliorer la communication de l'information, le BSCI a établi une liste des principaux termes qu'il utilise dans ses rapports et ses activités,

qui peut être consultée sur son site Web. La publication de cette liste, conçue en coopération avec les principales parties prenantes, facilitera les communications entre le BSCI et les parties prenantes ainsi que les organes compétents en matière de contrôle.

5. Les taux de vacance de postes sont restés relativement stables pendant la période considérée. Le taux global, qui s'établissait à 14 % au 30 juin 2013, devrait s'améliorer une fois achevée la période de transition prévue pour la réorganisation des fonctions d'investigation liées aux opérations de maintien de la paix. La décision de l'Assemblée générale tendant à reconfigurer les ressources affectées aux fonctions d'investigation liées aux opérations de maintien de la paix, dans le contexte du budget du compte d'appui, contribuera à améliorer l'efficacité et l'efficience de ces activités ainsi que le taux de vacance dans ce secteur, qui s'établissait à 21 % à la fin de la période considérée.

6. **M. Mihm** (Président du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit), présentant le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur ses activités durant la période du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013 (A/68/273) dit que la qualité des recommandations des organes de contrôle et les progrès réalisés par l'Administration dans leur mise en œuvre sont des éléments critiques d'un mécanisme efficace de contrôle interne. L'amélioration des taux d'exécution des recommandations des organes de contrôle représente donc un pas dans la bonne voie. Toutefois, pour constituer un élément essentiel de la responsabilisation, ces recommandations doivent être d'excellente qualité, permettre d'améliorer la gestion et être appliquées en temps voulu.

7. L'Administration a été félicitée des mesures qu'elle a prises pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Toutefois, le taux d'exécution global, qui était de 45 % en 2010/2011 montre qu'il reste beaucoup à faire. L'Administration doit réagir avec dynamisme aux conclusions et aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, même s'il faut du temps pour appliquer certaines de ses recommandations les plus stratégiques.

8. Dans son précédent rapport sur ses activités (A/67/259), le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a constaté que le BSCI a modifié sa

façon de classer et de suivre l'application de ses recommandations. Dans le cadre des nouvelles dispositions, l'application des recommandations critiques est évaluée tous les trimestres et celle des recommandations importantes est effectuée annuellement. À cet égard, le Comité consultatif est préoccupé par le fait que le nombre trimestriel des recommandations en souffrance continue à augmenter. Toutefois, on ne sait pas très bien si les recommandations en souffrance n'ont pas été appliquées parce que l'Administration a fixé des dates d'achèvement irréalistes ou à cause de facteurs échappant au contrôle de l'Administration. Le Comité consultatif recommande au Comité de gestion de déterminer les causes de ce problème et de veiller à ce que les directeurs de programme respectent les dates cibles qu'ils assignent pour la mise à exécution des recommandations des organes de contrôle.

9. L'Administration porte de plus en plus d'intérêt à la gestion du risque institutionnel. Toutefois, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, il est recommandé que l'Organisation détermine systématiquement les risques essentiels qu'il faut porter à l'attention de l'Assemblée à titre prioritaire. Certaines entités, dont le Bureau du plan-cadre d'équipement, le Département de l'appui aux missions et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires commencent à incorporer la gestion des risques dans leurs activités. Le Comité consultatif continuera à suivre leur action et celle d'autres organismes pour examiner les progrès réalisés en matière de gestion du risque institutionnel. À cet égard, M. Mihm constate que le Comité consultatif pour les questions d'audit a recommandé que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale un rapport sur la mise en place du dispositif de gestion des risques dans le Secrétariat, axé sur les conditions posées dans le rapport du Corps commun d'inspection, afin de disposer d'une référence pour mesurer les progrès réalisés.

10. Un système efficace de gestion des ressources institutionnelles contribuerait à éliminer les cloisonnements organisationnels et permettrait de disposer d'une perspective à l'échelle de l'Organisation. Un département qui aurait une approche limitée de la gestion des risques pourrait entraver l'exécution efficace de la mission d'un autre

département. Le Comité consultatif recommande donc que l'Administration coordonne ses efforts pour intégrer la gestion des risques dans toute l'Organisation.

11. S'agissant du plan de travail et du budget du BSCI pour 2012-2013, le Comité recommande que le BSCI insiste davantage sur l'audit des activités liées aux achats destinés aux missions, étant donné le volume considérable de ces achats, mette définitivement au point ses rapports en temps voulu, examine en permanence et actualise selon que de besoin ses mécanismes d'évaluation des risques, engage une action concertée pour régler le problème des trop longs délais qu'il lui faut pour mener à bien ses enquêtes et évite l'effet de cloisonnement entre ses divisions.

12. Le niveau élevé des taux de vacance de postes au BSCI constitue depuis longtemps un problème. M. Mihm se félicite donc de la nette amélioration de ce taux, qui est passé de 21,5 % en 2011 à 14 % au 30 juin 2013. En dépit de ce progrès, de nombreux audits ne sont pas achevés en temps voulu et le taux de report des audits reste élevé. Le Comité a donc recommandé que le BSCI accentue son effort pour qu'il y ait une concordance entre l'exécution du budget et l'exécution du programme.

13. En 2012, le Comité consultatif a constaté que la Division de l'audit interne du BSCI avait progressé dans l'application des recommandations issues de l'évaluation externe réalisée en 2011. L'évaluation externe des deux autres divisions a été effectuée en 2013 et des efforts sont en cours pour donner suite aux recommandations présentées. Les recommandations issues de l'examen externe de la Division des investigations devraient prendre en compte le rapport sur le renforcement des investigations qu'il a été demandé au Secrétaire général d'établir. À ce propos, M. Mihm rappelle la recommandation précédemment formulée par le Comité consultatif, tendant à ce que le Secrétaire général définisse les mandats relatifs à l'examen d'ensemble consacré aux investigations comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution [62/247](#).

14. Le Comité consultatif a renouvelé sa recommandation en souffrance depuis longtemps, tendant à ce que la Division des investigations du BSCI adopte une démarche plus anticipative. Cela est d'autant plus impératif que les investigations relatives

aux achats sont peu nombreuses. Le Comité consultatif se félicite donc de la création d'une unité d'investigation prospective à la Division des investigations. Toutefois, il demeure préoccupé par la lenteur des progrès concernant cet aspect important de l'activité du BSCI et lui recommande de présenter des changements concrets sur ce point dans ses futurs plans de travail.

15. S'agissant de l'information financière, le Comité consultatif ne méconnaît pas le dialogue que l'Administration poursuit avec le Comité des commissaires aux comptes et les autres organes de contrôle concernant l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il considère que dans quelques cas, surtout que les normes IPSAS sont muettes sur une question, le Secrétariat devra prendre des décisions de gestion dûment motivées. À propos d'Umoja, M. Mihm rappelle que, malgré les progrès réalisés, ce projet demeure une entreprise à haut risque. Le Comité consultatif appelle l'Administration à continuer de recenser et gérer les principaux risques qui pourraient empêcher ce projet d'atteindre ses objectifs.

16. **M. Navoti** (Fidji), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le BSCI doit jouer un rôle critique dans le renforcement des contrôles internes, l'augmentation des mécanismes de responsabilisation et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience à l'échelle de l'Organisation. Rappelant les dispositions de la résolution 48/218 de l'Assemblée générale, il réaffirme que le Groupe appuie l'indépendance opérationnelle du BSCI et son rôle consistant à aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités de contrôle interne.

17. Le Groupe a constaté avec satisfaction les initiatives prises pour renforcer les activités du BSCI et souhaiterait particulièrement savoir comment l'examen externe de la Division des investigations et d'autres initiatives, telles que le projet pilote sur les investigations sur le terrain qui vient de s'achever, influenceront sur l'exécution des mandats relatifs au renforcement des investigations. Le Groupe se félicite également de l'établissement de la première version de la liste des principaux termes utilisés par le BSCI et invite le Bureau à continuer d'actualiser la liste sur une base régulière.

18. Tout en réaffirmant les rôles séparés et distincts des mécanismes de contrôle interne et externe, le

Groupe souligne que la coopération entre organismes de contrôle est essentielle pour l'efficacité des activités de contrôle à l'Organisation des Nations Unies. Il se félicite de la coopération et des relations de partenariat cordial qu'entretiennent le BSCI et d'autres organes de contrôle des Nations Unies, dont le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, ainsi que d'autres organes de contrôle.

19. Le Groupe a pris acte des renseignements relatifs aux résultats des contrôles et aux tendances et analyses relatives aux risques internes et aimerait mieux comprendre ces questions, notamment en ce qui concerne l'affectation des ressources et l'exécution des plans de travail relatifs aux risques, à l'occasion de consultations.

20. S'agissant des prescriptions en matière d'établissement de rapports, le Groupe constate avec satisfaction les renseignements contenus dans le rapport sur les activités du BSCI relatives au plan-cadre d'équipement et à la Commission d'indemnisation des Nations Unies. Toutefois, il regrette que le rapport ne contienne pas d'informations sur les activités de contrôle relatives à la construction d'installations supplémentaires à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, ce que l'Assemblée générale avait demandé dans sa résolution 63/263. Le Groupe souhaiterait obtenir des éclaircissements sur cette question lors des consultations.

21. Pour terminer, M. Navoti dit que le Comité consultatif a présenté des recommandations visant à renforcer l'efficacité, l'efficience et les incidences des activités d'audit et des autres fonctions de contrôle du BSCI. Le Groupe escompte aborder de manière exhaustive plusieurs des commentaires, observations et recommandations du Comité consultatif lors des consultations.

22. **M. Dettling** (Suisse), parlant également au nom du Liechtenstein, dit que les délégations de ces deux États souhaitent féliciter le BSCI d'avoir établi et publié une liste des termes clefs relatifs aux activités de contrôle. Étant donné que le Bureau a commencé à publier les rapports d'audit interne sur son site Web, à titre expérimental, il est encore plus important de définir précisément les nombreux termes techniques, ce qui permet d'assurer une meilleure compréhension des rapports tant par les États Membres que par le public en général. L'intervenant note également avec

satisfaction que les taux de vacance de postes sont restés stables, en dépit de la réorganisation des fonctions d'investigations liées au maintien de la paix.

23. Si ces évolutions sont extrêmement positives, la Suisse et le Liechtenstein regrettent l'accumulation des recommandations critiques qui n'ont pas encore été appliquées. Ils encouragent l'Administration à fixer des délais plus réalistes pour la mise en œuvre des recommandations et appellent le Secrétaire général à demander des comptes aux départements et aux responsables lorsque les échéances ne sont pas respectées.

24. La gestion du risque institutionnel reste un domaine où l'inertie institutionnelle est particulièrement forte. Une approche intégrée du risque dans l'ensemble de l'Organisation fait toujours défaut. En outre, l'analyse des tendances des risques qui figure dans le rapport annuel du BSCI pour la deuxième fois, n'est pas assez approfondie. Faute de disposer d'une analyse suffisamment poussée, il est difficile de bien comprendre les risques rencontrés par l'Organisation.

25. Il reste encore à exploiter le potentiel de coopération et de synergies entre les trois divisions du BSCI. La Suisse et le Liechtenstein espèrent que l'actuelle division du travail entre la Secrétaire générale adjointe et le Sous-Secrétaire général permettra au BSCI de progresser vers cet objectif. Ils trouvent également important que la Secrétaire générale adjointe soit davantage en mesure de conseiller le Secrétaire général lorsqu'il se lance dans de nouvelles initiatives de transformation des modes de fonctionnement. La participation de la Secrétaire générale adjointe aux réunions du Comité de gestion, en qualité d'observatrice, a sans nul doute constitué un pas important dans cette direction. Toutefois, il vaudrait la peine de considérer s'il ne serait pas encore plus profitable que la Secrétaire générale adjointe bénéficie du même statut que les autres membres du Comité de gestion.

26. Rappelant que les trois divisions du BSCI ont récemment fait l'objet d'un examen externe, M. Dettling dit que les conclusions de ces examens seraient utiles aux États Membres, alors qu'ils se préparent à effectuer leur propre examen du BSCI, à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. À ce propos, M. Dettling constate que la proposition tendant à transférer toutes les fonctions d'investigation du Secrétariat au BSCI mérite d'être examinée et que

les délégations escomptent recevoir des informations plus détaillées sur cette question. La Suisse et le Liechtenstein espèrent également que le Secrétaire général présentera les mandats demandés par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/247 en temps voulu pour l'examen du mandat du BSCI par l'Assemblée.

27. **M. Cabactulan** (Philippines) réaffirme qu'il est important de maintenir une séparation entre les organes de contrôle interne et externe, car cela est nécessaire à leur efficacité. En conséquence, les organes de contrôle sont invités à maintenir leur relation de coopération, tout en conservant leur rôle distinct.

28. La délégation philippine est satisfaite des progrès réalisés dans le renforcement du fonctionnement du BSCI et notamment de la conduite d'un examen externe de la qualité. Ces examens permettent aux États Membres de prendre en meilleure connaissance de cause des décisions concernant les demandes et les propositions faites par le BSCI.

29. Les efforts déployés par le BSCI pour classer ses recommandations d'audit en fonction des risques et faire ressortir les recommandations les plus critiques sont les bienvenus. Toutefois, la délégation philippine est préoccupée par les 36 recommandations critiques en souffrance. Elle constate également qu'un pourcentage important des risques opérationnels recensés concerne des recommandations d'audit relatives à des activités hors opérations de maintien de la paix.

30. Le rapport du BSCI ne permet pas de déterminer si les évaluations effectuées par la Division de l'inspection et de l'évaluation ont pour but d'évaluer l'efficacité et l'efficience des entités concernées ou la capacité des entités en question à suivre et évaluer leurs propres programmes et projets. La délégation philippine estime également qu'il serait utile de connaître les mesures prises par l'Administration, suite au rapport établi par la Division des investigations.

31. M. Cabactulan est certain que le BSCI prendra en compte les observations du Comité consultatif quant à la manière dont il pourrait améliorer son efficacité, y compris en publiant les rapports d'investigation en temps voulu et quant à la nécessité de procéder à un examen plus approfondi des activités d'achat dans les missions. La délégation philippine escompte connaître les vues du Comité consultatif sur la mise en œuvre de mesures importantes de changement et de réforme,

telles que le mécanisme de responsabilisation, la stratégie globale d'appui aux missions, le système IPSAS et Umoja.

32. Enfin, la délégation philippine est préoccupée par le fait que le Bureau du plan-cadre d'équipement n'ait pas souscrit à l'appréciation « partiellement satisfaisante » que lui a attribuée le BSCI, s'agissant de la gouvernance, de la gestion des risques et du contrôle, compte tenu des ressources considérables allouées au plan-cadre.

33. **M. Lieberman** (États-Unis d'Amérique) dit que le BSCI continue à jouer un rôle vital dans la transparence, la responsabilisation et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. L'importance accordée à l'emploi responsable des ressources et l'attention portée au gaspillage, à la fraude et à la mauvaise gestion renforcent l'intégrité et la responsabilisation à l'Organisation.

34. Ces dernières années, l'Assemblée générale a tenté de fournir au Bureau les ressources et les mécanismes dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat. Un sous-secrétaire général a été nommé et aide la Secrétaire générale adjointe à concevoir des objectifs et des priorités stratégiques. La fonction d'audit a été améliorée et la capacité d'audit juricomptable a été accrue. Toutes les divisions du BSCI s'emploient à renforcer leur coordination mutuelle, la Division des investigations a fait l'objet d'une restructuration et les postes clefs vacants ont été pourvus. La délégation des États-Unis d'Amérique félicite la Secrétaire générale adjointe d'avoir lancé les programmes pilotes relatifs à la publication des rapports d'audit interne sur le site Web du BSCI et à celle de la liste des termes essentiels employés par le BSCI.

35. Toutefois, en dépit des progrès réalisés, la délégation des États-Unis estime que le Bureau continue à se heurter à des problèmes concernant sa capacité d'investigation et sa volonté de mener des investigations prospectives. L'examen externe de la qualité a donné lieu à 91 recommandations, nombre incontestablement élevé. La délégation des États-Unis invite la Division des investigations à appliquer ces recommandations dans les meilleurs délais.

36. Au nombre des autres défis que doit relever le BSCI, on trouve la nécessité d'assurer son indépendance opérationnelle, dont l'importance est capitale pour un contrôle interne efficace et crédible et

l'aptitude à être plus autonome sur le plan budgétaire. Il est essentiel que le BSCI ne soit pas entravé dans l'exécution de sa mission essentielle par un financement insuffisant.

Point 133 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (suite)

Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/68/186)

37. **M. Rich** (Directeur chargé du Bureau des Nations Unies pour les partenariats), présentant le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/68/186), dit que le Bureau supervise les activités du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI), du Fonds des Nations Unies pour la démocratie ainsi que des services consultatifs et de promotion des partenariats.

38. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux assure la liaison entre la Fondation pour les Nations Unies et le système des Nations Unies. À la fin 2012, les fonds attribués à la Fondation des Nations Unies par l'intermédiaire du FNUPI s'élevaient à quelque 1,2 milliard de dollars. Bien que la majeure partie du financement ait été affectée à des campagnes de lutte contre la poliomyélite, la rougeole et le paludisme, des crédits considérables ont été alloués à des projets visant à démarginaliser les femmes et à fournir une assistance aux adolescentes. Le FNUPI a également fait beaucoup pour promouvoir les initiatives relatives à l'énergie durable et a appuyé les efforts du Secrétaire général concernant le programme de développement pour l'après-2015 en finançant le poste de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la planification du développement après 2015.

39. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie s'attache à renforcer la voix de la société civile, à promouvoir les droits de l'homme et à assurer la participation de tous les groupes aux processus démocratiques. Par l'entremise du Fonds, le Bureau des Nations Unies pour les partenariats a acheminé environ 110 millions de dollars à plus de 400 projets dans 150 pays du monde. Le Fonds a lancé son septième cycle de présentation de projets en novembre 2012. Il avait reçu 3 013 propositions de projets à la clôture des candidatures, le 31 décembre 2012.

40. L'activité du Bureau porte également sur les services consultatifs et la promotion des partenariats. Ces services ont été lancés en 2006, pour répondre à la

demande croissante des organismes des Nations Unies, des gouvernements et des acteurs non étatiques désireux d'obtenir des conseils sur la meilleure manière d'élaborer et de mettre en œuvre les partenariats public-privé.

41. **M. Navoti** (Fidji), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe accorde une grande importance à la participation des parties prenantes, dont le secteur privé, aux activités visant la réalisation des buts et objectifs des Nations Unies.

42. Les renseignements contenus dans le rapport concernaient les travaux d'autres grandes commissions de l'Assemblée générale, et il conviendrait qu'elles puissent aussi avoir l'occasion de l'examiner, ce qui renforcerait la transparence et favoriserait un dialogue plus actif et constructif sur tous les aspects de cette importante question.

43. Des partenariats efficaces entre l'Organisation et le secteur privé pourraient contribuer sensiblement à l'effort collectif que déploie la communauté internationale pour atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement et encourager le dialogue sur le programme de développement pour l'après-2015.

44. Dans son rapport, le Secrétaire général a noté que l'accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Fondation des Nations Unies est en cours d'examen et sera révisé pour tenir compte de l'évolution de leur collaboration. Le Groupe estime fermement que la prise en compte du rôle directeur des pays dans l'élaboration des stratégies de développement et de leur maîtrise de ces stratégies devrait être un principe fondamental des activités opérationnelles de l'Organisation. Les partenariats devraient être conçus et fondés sur ce principe; ils devraient compléter plutôt que remplacer des initiatives nationales visant à atteindre les buts et objectifs des stratégies nationales de développement.

45. Les initiatives nouvelles et en particulier les partenariats ne devraient pas amoindrir le rôle réglementaire de l'État et des organes intergouvernementaux. Il convient, ce qui est plus important, de préserver le caractère intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies et le rôle et la responsabilité fondamentaux des États dans l'élaboration des politiques nationales et internationales. Les partenariats devraient être régis par

les buts et principes de la Charte des Nations Unies et leurs activités devraient être plus transparentes et responsables.

46. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) dit que, bien que le rapport présente une bonne vue d'ensemble de l'activité du FNUPI, du Fonds des Nations Unies pour la démocratie et des services consultatifs et de promotion des partenariats, la délégation russe souhaite avoir davantage de précisions quant aux efforts déployés par le Bureau en matière de coordination avec d'autres organismes des Nations Unies responsables de domaines d'activité connexes. Elle demandera des informations complémentaires à ce sujet lors des consultations.

47. La Cinquième Commission devra avoir ce rapport à l'esprit lorsqu'elle examinera la demande de crédits du Secrétaire général aux fins de la création d'un nouveau Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats. À ce propos, la délégation russe note que le Secrétaire général a proposé qu'une partie du Bureau et la gestion de son fonds d'affectation spéciale soient transférées au nouveau Mécanisme, les autres fonds, dont le Fonds des Nations Unies pour la démocratie continuant à être administrés par l'adjoint du chef de secrétariat, étant donné leur spécificité. Il conviendrait d'examiner de plus près la proposition tendant à utiliser les départements, services et autres ressources du Bureau du Pacte mondial pour le nouveau Mécanisme, tout en préservant leur indépendance. Les modalités de responsabilisation et d'évaluation des résultats du nouveau Mécanisme restent vagues. La délégation russe évoquera cette question et d'autres lors des consultations concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

48. Enfin, la délégation russe regrette profondément que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 n'ait pas encore été publié dans toutes les langues officielles, bien que sa rédaction ait été achevée à la mi-2013. En raison du retard dans la publication de ce rapport, il sera difficile d'examiner les autres rapports dont la Cinquième Commission est saisie.

La séance est levée à 11 h 15.